

Conduire un projet artistique et d'action culturelle - musique et spectacle vivant

RS6246 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	323n
Formacode(s)	13096, 45052, 45012, 15091
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	25/01/2023
Date d'échéance	25/01/2028

Certificateur(s)

LA CITE DE LA MUSIQUE - PHILHARMONIE DE PARIS · SIRET : 39171897000026

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Dans un contexte en évolution constante, le métier de musicien nécessite différents savoirs et compétences, au-delà de ce qui relève purement de l'artistique. Conception et mise en œuvre de concerts et spectacles, production, médiation et action culturelle, etc., autant de facettes qui font aujourd'hui partie du quotidien de l'artiste comme de celui des professionnels qui accompagnent les projets artistiques.

Cette certification s'adresse ainsi aux artistes-interprètes, artistes-auteurs, managers, enseignants de musique, entrepreneurs de spectacle, médiateurs de la musique et musiciens en voie de professionnalisation.

Elle valide les compétences complémentaires nécessaires à la conception d'un projet artistique et d'action culturelle réaliste et réalisable, en l'inscrivant dans un environnement et des enjeux culturels contemporains.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Définir les objectifs, enjeux, ressources et obstacles d'un projet artistique et culturel.
- Identifier des ressources et trouver les informations utiles.
- Structurer et organiser son projet sur le plan social et réglementaire.
- Analyser et négocier des contrats dans le domaine du spectacle vivant.
- Analyser les logiques de financement des politiques publiques pour le spectacle vivant.
- Élaborer une stratégie de recherche de partenaires et de soutiens financiers.
- Elaborer un budget prévisionnel de production.
- Concevoir des interventions de médiation et d'action culturelle.
- Mettre en œuvre des outils et des techniques d'animation.

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

La certification est préparée dans la continuité d'un parcours de formation et après mobilisation effective des compétences à certifier.

L'entrée en formation est conditionnée par l'acceptation du projet du candidat, déposé au préalable auprès de l'organisme certificateur et formateur.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Les membres du jury, au nombre de 2, respectent obligatoirement l'un de ces deux critères :

- Etre un professionnel du spectacle vivant : programmateur, administrateur, directeur de festival, diffuseur / tourneur, développeur d'artistes...
- Etre un professionnel de l'action culturelle et de la médiation : chargé de l'action culturelle d'une structure, médiateur de la musique...

Base légale

Date de décision	25/01/2023
Durée de l'enregistrement	5 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	25/01/2028
Date de dernière délivrance possible	25/07/2028

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS
RS5872

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF
<https://philharmoniedeparis.fr/fr/programmation/pour-les-professionnels>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/6246/>

Où se former

Formations référencées	1
Organismes	1
Régions couvertes	1
Prix indicatif	1 500 €

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	30
Parcours menés à terme	29
Taux d'achèvement	97 %
Période	02/2024 – 05/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	34
Montant total engagé	58 410 €
Coût moyen par dossier	1 718 €

Durée moyenne	63 h
Période	09/2023 – 09/2026
France compétences	97 %
Reste à charge titulaire	2 %
OPCO	1 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.